

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 12 du 12 mars 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 17

CIRCULAIRE N° 503604/DEF/DCSSA/RH/PF2R

relative à l'organisation d'un concours d'admission au cycle 2015-2016 de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées.

Du 18 février 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

CIRCULAIRE N° 503604/DEF/DCSSA/RH/PF2R relative à l'organisation d'un concours d'admission au cycle 2015-2016 de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées.

Du 18 février 2015

NOR DEF E 1 5 5 0 2 8 5 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 21 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 300.3.3, 311-0.2.2.2, 325.1.2, 331.1.1, 332.1.2.3, 660.2.3, 810.1.3) modifié.

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2) modifié.

Arrêté du 25 juillet 1980 (BOC, p. 2794 ; BOEM 508.3.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 768.5.3, 770.3.2.3, 775.2.3.3, 780.1) modifié.

Arrêté du 16 décembre 2014 (JO n° 297 du 24 décembre 2014, texte n° 46 ; signalé au BOC 9/2015 ; BOEM 300.3.1).

Instruction n° 3063/DEF/DCSSA/RH/PF du 11 avril 2012 (BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 10 ; BOEM 621-1.4.3).

Texte abrogé :

Circulaire n° 524768/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 1er décembre 2014 (BOC n° 1 du 8 janvier 2015, texte 8).

Référence de publication : BOC n° 12 du 12 mars 2015, texte 17.

1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours permettant l'admission au cycle de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées sera organisé au titre du cycle 2015-2016.

Dix places sont ouvertes au total, comprenant l'admission sur épreuves et l'admission sur titres.

2. DATES DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission ainsi que la sélection sur titres se tiendront du 27 mars au 3 avril 2015.

3. TRANSMISSIONS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'instruction de référence seront adressés à l'école du Val-de-Grâce - bureau des concours - 1 place Alphonse Laveran - 75230 Paris cedex 5 pour le 11 mars 2015.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La circulaire n° 524768/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 1^{er} décembre 2014 relative à l'organisation d'un concours d'admission au cycle 2015-2016 de formation du brevet technique d'études spécialisées du service de santé des armées est abrogée.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jean-Marie GERBOUD.